



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Affaire suivie par :

Marielle KOUKEY (gestionnaire RH), Jacques MATHIEU (chef de section)

Courriels : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr et jacques.mathieu@justice.gouv.fr

Tél : 01.70.22.80.75 ; 01.70.22.79.61

Bureau de la gestion et de l'accompagnement des corps communs
et des agents non titulaires

Service des ressources humaines/Sous-direction des parcours professionnels

Paris, le 03/10/2023

NOTE

à l'attention de

Madame la sous-directrice des ressources humaines
des greffes des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de l'administration pénitentiaire

Monsieur l'adjoint au sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines
et budgétaires de la grande chancellerie de la Légion d'honneur

Madame la cheffe du bureau de la gestion administrative
et financière individuelle de l'administration centrale

Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice

Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : **Mobilité des secrétaires administratifs du ministère de la Justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur pour une prise de fonction au 1^{er} mars 2024 - Additif à la note de mobilité du 19 septembre 2023.**

Annexes : Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale

La liste des postes vacants de secrétaires administratifs figurant en annexe de la note du 19 septembre 2023 relative à la mobilité des secrétaires administratifs au sein des services du ministère de la justice doit être complétée.

Vous trouverez en annexe la liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale.

Vous voudrez bien inviter les secrétaires administratifs à prendre connaissance de cette nouvelle liste de postes et, s'ils souhaitent modifier leur(s) vœu(x), **à remplir une nouvelle fiche de candidature comprenant l'ensemble des vœux pour tenir compte de leur nouveau choix. En effet, toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Pour les agents ayant réalisé la saisie initiale de leurs vœux sur le portail ressources humaines Harmonie, il convient également de saisir la modification de leurs vœux selon la même procédure.

Je vous informe que de la date limite de dépôt des candidatures est maintenue au **mardi 17 octobre 2023, délai de rigueur.**

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, au service gestionnaire dont ils relèvent, à savoir :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DAP – Services déconcentrés	DAP – Bureau RH4 – Section PA Mme NORMAND – aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr
DAP – Administration centrale	DAP – Cabinet M. GOSLAN – stephane.goslan@justice.gouv.fr
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section mobilité mobilites.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie B pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et du support de proximité chef-pole-rhsp.dsj@justice.gouv.fr
GCLH	GCLH – Bureau RH et maisons d'éducation M. MICHEL - florian.michel@legiondhonneur.fr
SG, DACG, DACS, Cabinet, IGJ	SG – SRH – BGAFIAC gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr

Les secrétaires administratifs extérieurs au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la voie du détachement doivent transmettre leur dossier complet à l'adresse suivante : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Vous voudrez bien assurer la diffusion de la présente note, sans délai, à tous les agents concernés de votre direction.

Vous veillerez notamment à en assurer la diffusion aux agents placés en congé de maladie ou de maternité, mis à disposition, ou encore placés en détachement, en disponibilité, en congé parental, en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile.

Le sous-directeur des parcours professionnels



Lionel HOSATTE